**30ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(7 - 18 mai 2018)**



**Turkménistan**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 7 mai 2018 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercie la délégation du Turkménistan pour la présentation de son rapport.

La France regrette que les changements institutionnels – comme la mise en place de l’ombudswoman – soient restés sans effet réels depuis 2013. Les élections du 25 mars n’ont pas laissé entrevoir d’amélioration sur le plan démocratique. Il est essentiel de poursuivre les efforts en matière des droits de l’Homme, en accordant davantage d’espace à la société civile pour permettre une meilleure jouissance des libertés de pensée, d’information, d’expression, de rassemblement et de circulation.

Dans ce contexte, la France adresse les recommandations suivantes au Turkménistan:

* respecter ses engagements internationaux sur les disparitions forcées et devenir partie à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
* ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur la prévention de la torture;
* respecter le droit au procès équitable et abroger le pouvoir qu’ont les procureurs, sur simple décision écrite, de maintenir en détention un condamné de façon illimitée alors même qu’il a purgé sa peine ;
* autoriser les rapporteurs spéciaux du Conseil des Droits de l’Homme à se rendre au Turkménistan, conformément au plan d’action national 2016-2020 ;
* introduire dans le Code pénal les violences domestiques, y compris les violences sexuelles et le viol conjugal, comme crimes spécifiques, et créer un mécanisme indépendant de recueil des plaintes des victimes./.